

Monsieur Yves CASSAYRE,

**Commissaire Enquêteur**  
46 chemin de la Vilette  
Les Crêts  
74540 Mûres

**Objet :** Réponses au procès-verbal de synthèse des observations établi par le commissaire enquêteur

**Affaire suivie par :** Nicolas Le Méhauté et Charlène Cardoso ([sage@sm3a.com](mailto:sage@sm3a.com))

**Réf. :** C18-088

Saint-Pierre-en-Faucigny, le 8 février 2018

Monsieur le Commissaire,

Suite à notre rencontre du vendredi 19 janvier 2018 et en application de l'article R.123-18 (2<sup>e</sup> alinéa) du code de l'environnement modifié par décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 - art. 4, vous m'avez transmis votre procès-verbal de synthèse des observations recueillies au cours de l'enquête publique du projet de Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve, par courrier en date du 25 janvier 2018.

En qualité de Président de la Commission Locale de l'Eau (CLE) et en vertu de l'article R.123-18 (2<sup>e</sup> alinea) du code de l'environnement, j'ai l'honneur de vous transmettre un mémoire exposant mes observations en réponse à votre procès-verbal. Ce mémoire a été validé par le bureau de la CLE qui s'est réunie le 26 janvier 2018.

Ainsi, je vous prie de bien vouloir prendre en compte ces observations dans votre rapport définitif établi en application de l'article R.123-19 du code de l'environnement modifié par décret n° 2017-626 du 25 avril 2017 - art. 4.

Enfin, en application de l'article R.212-41 modifié par décret n°2007-1213 du 10 août 2007 - art.1 JORF 14 août 2007, je vous informe de mon intention de réunir la CLE afin de modifier le projet de SAGE de l'Arve de manière à tenir compte des avis et des observations exprimés lors de l'enquête.

Dans l'attente de votre rapport définitif, je vous prie d'agréer, Monsieur le Commissaire, l'assurance de ma considération distinguée.



Schéma d'Aménagement  
de Gestion des Eaux  
du bassin de l'Arve

Le Président,

Martial SADDIER

**Pièce-jointe :**

- Observations du président de la CLE en réponse au procès-verbal verbal de synthèse du commissaire enquêteur reçues dans le cadre de l'enquête publique du SAGE de l'Arve, conformément à l'article R.123-18 du CE (version définitive du 08/02/2018 faisant au bureau de CLE du 26/01/2018)

**Copie à :**

- Direction Départementale des Territoires de la Haute-Savoie, 15 Rue Henry Bordeaux – 74998 ANNECY CEDEX 9
- M. Forel, président du SM3A, 300 Chemin des Prés Moulin – 74 800 SAINT-PIERRE-EN-FAUCIGNY